

CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES

Du nouveau !

Un nouveau calendrier va bientôt entrer en vigueur pour le contrôle technique obligatoire des véhicules. Même si pour l'heure rien n'est encore officiel, de fortes rumeurs circulent à ce propos. Cela devrait intervenir pour gérer (encore une fois) la déferlante des retardataires.

Nabil M. - Alger (Le Soir) - Sauf que cette fois il s'agit des automobilistes dont les véhicules sont immatriculés entre 2000 et 2004. A ces derniers viennent s'ajouter les autres catégories dont la date de visite périodique est arrivée à échéance.

Cette mesure qui devrait entrer en vigueur avant la date-

butoir du 31 décembre 2007, vient prêter main forte à la récente mesure prise par le ministère des Transports et qui porte sur l'annulation du contrôle technique obligatoire pour les véhicules neufs. En effet, les véhicules de tourisme fraîchement immatriculés ne sont plus astreints au passage systématique par les bancs de

contrôle des agences agréées par l'Enacta.

Ces mêmes véhicules de tourisme ne sont concernés par le contrôle, qu'après deux années à compter de la date de leur mise en circulation. Par delà, la visite périodique pour ces véhicules s'effectue dans un cycle de deux ans jusqu'à ce que le véhicule atteigne les 6 ans d'âge.

Dès lors, le véhicule retombe dans le cycle annuel de visite périodique obligatoire.

Cette dernière mesure a par ailleurs permis une décantation de manière à pouvoir mieux gérer le contrôle des véhicules

des catégories d'âge restantes.

Ainsi les voitures immatriculées en 2006 ne seront concernées par le contrôle qu'à partir du mois de juillet de l'année 2008.

Les automobilistes concernés ont jusqu'au 31 décembre de la même année pour la mise en conformité.

Par contre, si aucune mesure ne viendrait chambouler cet ordre, les voitures immatriculées en 2005 vont être concernées par le contrôle entre le 2 janvier 2008 et le 30 juin de la même année. Une file de voitures s'étend à perte de vue.

L'entrée du centre de contrôle technique de Cota sis à la zone industrielle de Rouiba est pris d'assaut.

Il faut dire que ce centre est le plus important de la wilaya Alger. Rachetée par SGS, une entreprise suisse, Cota était jusque-là une entité du secteur public. Afin de répondre à la forte demande, la direction de l'entreprise a mis en place un roulement de deux équipes.

La première couvre la plage horaire comprise entre 7h et 13h alors que la seconde prend le relais jusqu'à 20h.

En outre le personnel administratif a été totalement mobilisé pour la partie liée à la saisie des procès-verbaux.

N. M.

Un laboratoire d'homologation pour l'Algérie...

La levée du contrôle technique systématique des véhicules neufs préfigure la mise en place d'un laboratoire d'homologation des véhicules.

SGS qui est une entreprise suisse, spécialisée en la matière, a manifesté son intérêt à prendre en charge la réalisation de ce laboratoire.

Une réunion ad hoc a récemment eu lieu au niveau du ministère des Transports.

En effet, le département de Meghlaoui semble accorder beaucoup d'importance à cette question.

Il est à noter que l'offre de SGS comprend l'homologation des véhicules neufs mais aussi la pièce de rechange.

N. M.

... Et un centre pour les véhicules de moins de trois ans

L'on apprend aussi que SGS a également proposé aux pouvoirs publics la mise en œuvre d'un centre de contrôle des véhicules d'occasion. Ce centre est notamment destiné aux véhicules dits de moins de trois ans. Ce laboratoire est à même de déterminer avec exactitude l'âge du véhicule importé dans un cadre individuel.

N. M.

STATUT PARTICULIER DES TRAVAILLEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les négociations dans l'impasse ?

C'est tard dans la soirée d'hier qu'a pris fin le premier round de discussion entre la direction générale de la Fonction publique et une équipe d'experts de l'UGTA conduite par son secrétaire national chargé du dossier de la Fonction publique.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Selon des indiscretions, la réunion qui s'est tenue au siège de la Fonction publique est restée ouverte du fait « que les deux parties ne sont pas arrivées à un consensus concernant certains sujets inscrits à l'ordre du jour » d'où la question de savoir si les

négociations entre les deux parties se trouvent dans l'impasse.

Nos sources font allusion au texte relatif aux dispositions particulières des ouvriers professionnels, des conducteurs automobiles et des appariteurs.

L'autre point inscrit à l'ordre du jour de cette réunion concerne le statut particulier des travailleurs des corps communs.

A ce titre, nos sources ajoutent que la délégation de l'UGTA voulait trancher le « plus rapidement possible sur le dossier » dans le but de ramener les pouvoirs publics à passer à la seconde et impor-

tante étape du processus en l'occurrence celle ayant trait à l'opération de la mise en application de la nouvelle grille des salaires.

Le forçage de la délégation de l'UGTA intervient au moment où des indiscretions font état que cette augmentation n'interviendra qu'après février prochain.

Une information, si elle venait à être confirmée, qui s'inscrit à contre courant des déclarations faites par les responsables de l'UGTA à leur tête son secrétaire général qui avait déclaré lors de la dernière bipartite que la nouvelle grille des salaires « interviendra à compter de janvier 2008 ».

Nos sources indiquent à ce propos que ce retard est imputé aux deux parties, soit à l'UGTA et aux pouvoirs publics, notamment sur les questions des statuts de certaines fonctions qui ne sont pas encore définies « organisationnellement ».

C'est le cas notamment des médecins, du secteur des douanes, des fonctionnaires des affaires religieuses.

Pour rappel, les discussions autour des statuts particuliers avaient accusé un important retard, d'où l'impatience affichée par l'UGTA qui n'a pas tardé à saisir le chef du gouvernement sur la question.

On reproche à la direction générale de la Fonction publique, à son premier responsable Djamel Kharchi en premier, d'être à l'origine de cette situation.

Selon Merabet, « la direction générale de la Fonction publique préfère apparemment travailler sans concertation avec les partenaires sociaux », précisant « n'avoir pas compris cette manière d'agir ».

Or, cette direction fait partie des institutions publiques et n'est donc pas une institution autonome par rapport à l'Etat ».

GRÈVE GÉNÉRALE APRÈS LES VACANCES L'université de Constantine sur une poudrière

La situation est tendue à l'université Mentouri de Constantine et le malaise risque de se propager pour atteindre les différentes facultés notamment celle de médecine. Les travailleurs, les étudiants et le rectorat appréhendent la fin des vacances universitaires, date qui marquera le début d'un long débrayage annoncé par l'UGTA pour dénoncer les conditions de travail.

Les représentants des étudiants se joignent aux travailleurs pour protester contre les conditions d'études dans les amphis sans électricité de la faculté de médecine.

Cependant, le désaccord entre le syndicat UGTA et le rectorat de l'université Mentouri de Constantine se transforme en bras de fer qui renseigne sur une reprise des cours des plus difficile.

Les travailleurs de l'université, par le biais de leur syndicat, dénoncent les « dangers » qui menaceraient la santé de leurs collègues affectés à l'entretien des laboratoires du bloc des sciences car plusieurs de ces travailleurs atteints d'éruptions cutanées résultant du contact (sans protection) avec les produits chimiques utilisés.

« Des produits dangereux sont exposés dans les paniers à ordures ou déversés dans les lavabos des laboratoires » ont-ils affirmé d'où les allergies et les difficultés respiratoires observés chez le personnel notamment féminin.

Pour sa part, le directeur du personnel de l'université estime que la situation n'est pas dramatique. Le responsable administratif, tout en niant l'existence des cas d'affections signalés, précise que « les produits utilisés pour les recherches dans les laboratoires ne présentent pas la nocivité qu'on leur attribue abusivement ».

De plus, il y a un médecin qui exerce en permanence dans le campus et qui s'occupe du suivi médical des travailleurs et des professeurs.

Des déclarations peu convaincantes selon les syndicalistes qui rappellent : « Il y a quelques années nous avons tiré la sonnette d'alarme pour ce qui est des conditions de travail du personnel d'entretien, sans succès ».

Pour enfoncer plus le rectorat, les travailleurs rappellent également l'explosion qui s'est produite, il y a plus de deux ans, dans le bloc des sciences à la suite de travaux entrepris à cet endroit. Heureusement que l'incident n'a pas fait de gros dégâts car il s'est produit un jeudi où les étudiants en général n'avaient pas cours.

L'enquête déclenchée pour préciser les causes de cet accident, n'a toujours pas été achevée selon les syndicalistes.

I. T.

TIZI-OUZOU

Un terroriste arrêté en possession d'un engin explosif

Un terroriste a été arrêté dans la journée de dimanche dernier en possession d'un engin explosif, a-t-on appris de sources sûres. L'arrestation, opérée par les éléments de la BMPJ de Boghni, une cinquantaine de kilomètres au sud de Tizi-Ouzou, a eu lieu au centre-ville au niveau de la station de taxi au moment où ce criminel s'appropriait à monter dans un fourgon à destination de Tizi-Ouzou. Jeune, inconnu des services de sécurité et

étranger à la région, l'individu a été trahi par ses mouvements intrigants : il est monté et descendu plusieurs fois, probablement impatient de voir le véhicule démarrer et arriver à sa cible. Vigilants à juste titre, les éléments de la BMPJ ont cerné discrètement le terroriste sur lequel ils ont trouvé un engin explosif, destiné à semer la mort quelque part entre Boghni et Tizi-Ouzou.

B. T.